

Tarifs de pré-collecte 2024

Le SIVALOR rend des services différenciés pour les conteneurs aériens qui sont sa propriété, et les conteneurs enterrés et semis enterrés qui sont la propriété des EPCI, des communes ou d'autres tiers privés ou publics (copropriété, bailleur social, etc.).

Afin de mieux répartir les participations financières de ses adhérents en fonction du type de conteneurs implantés sur leur territoire, il a été travaillé un tarif de pré-collecte.

Modalités de calcul de la dotation

La dotation est calculée :

- par commune
- à partir du nombre des conteneurs installés au 1er janvier de l'année n
- et de la population DGF de l'année n.

Les zones de tarification

La zone cible

La dotation d'une commune est dite en zone cible lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est compris entre :

- 100 et 200 pour le flux multi matériaux
- 200 et 400 pour le verre.

La zone critique

La dotation d'une commune est dite en zone critique lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est supérieur à :

- 200 pour le flux multi matériaux
- 400 pour le verre.

La zone favorable

La dotation d'une commune est dite en zone favorable lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est inférieur à :

- 100 pour le flux multi matériaux
- 200 pour le verre.

Cas particulier

Pour les communes collectées en porte à porte et en apport volontaire multi matériaux, le niveau de dotation est au maximum le niveau de dotation cible -> pas d'entrée en zone bonus pour ces communes.

Les tarifs

Tarif dans la zone cible

- Conteneurs aériens = 475€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 190€/conteneur.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20240229-24C03-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Tarifs dans la zone critique

Dans cette zone il est appliqué un coefficient de correction de 1.15 au tarif de la zone cible :

- Conteneurs aériens = 546.25€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 218.5€/conteneur.

Tarifs dans la zone favorable

Dans cette zone il est appliqué un coefficient de correction de 0.85 au tarif de la zone cible

- Conteneurs aériens = 403.75€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 161.5€/conteneur.

Modalités de la cotisation à verser au SIVALOR pour la pré-collecte

Chaque commune est placée dans une zone de tarif en fonction de sa dotation pour chaque flux.

Une commune pourra par exemple être en zone critique pour le flux multi matériau et en zone cible pour le verre.

Pour chaque flux, tous les conteneurs de la commune se voient appliqués le tarif de la zone dans laquelle elle est placée.

La cotisation de l'adhérent est ensuite calculée en additionnant les montants obtenus pour chacune de ses communes constitutives.

Simulation basée sur le nombre de conteneurs en place au 15 septembre 2023

Étiquettes de lignes	Nombre de conteneurs dans zone critique	Nombre de conteneurs dans la zone cible	Nombre de conteneurs dans la zone favorable	Montant de la cotisation annuelle
ANNEMASSE AGGLO	316	59	0	143 241,00 €
ARVE ET SALEVE	150	66	6	72 903,00 €
GENEVOIS	336	84	0	159 386,25 €
HAUT BUGEY	122	76	7	93 598,75 €
PAYS BELLEGARDIEN	51	39	11	45 481,25 €
PAYS DE GEX AGGLO	712	300	43	360 320,75 €
PAYS ROCHOIS	215	157	1	121 885,00 €
RUMILLY TERRE DE SAVOIE	233	143	4	129 143,00 €
USSES ET RHONE	140	125	21	122 056,00 €
VALLEE VERTE	64	28	0	42 374,75 €
Total général	2339	1077	93	1 290 389,75 €